



Près de chez vous

Découvrez les nouveautés saison 2014-2015



Nouvelle régulation électronique Enrouleurs

Le premier boîtier électronique complet et totalement autonome du marché

- ✓ Ecran TFT 5,5 " pour un confort d'utilisation
- ✓ Programmation type Smartphone
- ✓ Boîtier compact et complètement étanche IP 67
- ✓ Connectiques types Automobile



Nouvelle Armoire graphique Pivots

*Fonctionnalités
Pivocontrol & Interface VNC*

- ✓ Optimisation des surfaces irriguées
- ✓ Évitement des obstacles
- ✓ Automatisé et sécurisé
- ✓ Contrôle à distance par Smartphone et/ou PC
- ✓ Compatible avec tous les modèles de la gamme pivot IRRIFRANCE VX et VXP

Irrifrance, le 1^{er} fabricant d'enrouleurs aux normes homologation route !

Le décret 2009-136 du 9 février 2009 introduit l'obligation d'immatriculation pour les véhicules et appareils agricoles remorqués. Cette immatriculation exige la mise en conformité du produit tant au niveau de l'éclairage et la signalisation selon AM du 16/08/1954 que du freinage selon AM du 8/08/1955. L'enrouleur homologué permettra d'obtenir les documents officiels nécessaires à la préfecture pour délivrer le certificat d'immatriculation.

- Documents officiels remis à l'acheteur par le constructeur
- Equipements liés à l'homologation 25 km/h
- Dispositifs d'éclairage et signalisations réglementaires
- Plaques et marquages réglementaires

